

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juin 2024

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE pouvoir à Gaston CHASSAIN  
Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD  
Nicolas BALOT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT  
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Gilbert ROUSSEAU  
Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE  
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Blanche ROUX

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude BODEN

N°2024/D/035 - **Objet** : **Annule et remplace la délibération 2024/D/031 Cession du bail emphytéotique de la SCI PARINET à la société Les Portes de Feytiat et requalification du bail cédé en bail commercial**

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe que la commune de Feytiat est propriétaire d'un terrain par legs de Madame FAYOLLE Roger née Léonarde Marthe DUTHEIL, cadastré AA115 (ex A1343) d'une superficie de 2 630m<sup>2</sup> situé 6 allée de Dion Bouton à Feytiat.

Ce terrain a fait l'objet, le 16 mai 2024, d'un vote par le Conseil municipal d'une délibération n°2024/D/031 autorisant la cession du bail emphytéotique par la SCI PARINET à la société JACQUET Investissement, représentée par Monsieur Nicolas JACQUET.

**Or il convient de modifier le nom de la société cessionnaire en remplaçant JACQUET investissement par la société LES PORTES DE FEYTIAT représentée par Monsieur Nicolas JACQUET.**

La SCI Parinet doit obtenir l'accord du Conseil municipal comme il est précisé dans le bail emphytéotique aux termes de son article 13 : "Si le preneur cède ses droits, il devra préalablement obtenir l'accord du Conseil municipal de FEYTIAT, requérir la présence de celui-ci

à l'acte de cession qui devra être passé en la forme authentique et lui faire délivrer une expédition de cet acte, sans frais pour elle.”

A la suite de cette cession, d'un commun accord entre la Commune et Monsieur JACQUET, le bail emphytéotique cédé sera requalifié en bail commercial.

- Le loyer appliqué sera de 0.7 euros le m<sup>2</sup> sur les parties bâtie et non bâtie,
- La durée du bail requalifié sera celle du terme du bail emphytéotique soit jusqu'en 2040, avec faculté de renouvellement au terme en bail commercial “3 6 9”.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à donner son accord à la cession du bail emphytéotique de la SCI PARINET au profit de la société LES PORTES DE FEYTIAT représentée par Monsieur Nicolas JACQUET;
- d'autoriser le Maire à signer le bail requalifié en bail commercial;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 17 juin



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.